



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 44196

Texte de la question

M. Eric Duboc attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Soudan, où le pouvoir en place se livre à des violations répétées des droits de l'homme. La France, au sein des organisations internationales, a à plusieurs reprises approuvé des sanctions officielles à l'encontre du régime de Khartoum. Toutefois, dans la mesure où ce dernier ne semble pas jusqu'ici céder à la pression internationale, il lui demande de bien vouloir l'informer des initiatives que le Gouvernement français pourrait prendre pour le contraindre à mettre fin à ses exactions qui ont déjà conduit à la mort de plus de deux millions de civils et menacent l'équilibre de cette région.

Texte de la réponse

La politique de la France à l'égard du Soudan s'inscrit dans le cadre des décisions prises tant au sein de l'Union européenne qu'aux Nations Unies. Soucieuse qu'un règlement négocié permette de mettre fin à un conflit de plus de quarante années, qui oppose le régime en place à Khartoum à des mouvements de rebellion dans le sud du pays, et dont les populations civiles sont les premières victimes, la France soutient toute initiative qui permet d'instaurer un dialogue entre les parties en présence. À cet égard, elle considère qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région d'assumer leurs responsabilités. C'est pourquoi elle a accueilli très favorablement la médiation entreprise en 1993 sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont le siège est à Djibouti. Bien que la négociation ait été quelque peu ralentie ces derniers mois en raison des réaménagements internes de l'organisation, de nouvelles perspectives semblent s'offrir, notamment avec la création d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits. La France est en tout cas déterminée à apporter son plein soutien à tout développement qui permettrait de progresser sur la voie d'une paix conforme aux aspirations légitimes des populations soudanaises. Elle œuvre en ce sens auprès des dirigeants des pays membres de l'IGAD. Compte tenu de ces éléments, l'on ne peut qu'être surpris de voir certaines allégations répandues sur un prétendu soutien militaire de la France au gouvernement de Khartoum. La France respecte strictement la décision du Conseil de l'Union européenne du 15 mars 1994, qui a invité les États membres à appliquer un embargo sur l'exportation d'armes à destination du Soudan.

Données clés

Auteur : [M. Duboc Éric](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44196

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5468

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6844